# **UNE DÉMARCHE CONNECTÉE**

CASA 2040 s'élabore en lien avec les démarches stratégiques et les problématiques partagées des territoires voisins, comme par exemple:

- · Le SCOT Ouest 06 de Cannes Pays de Lérins et du Pays
- · Le SCOT de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (en cours),
- · Le PCAET Ouest 06 (en cours),
- · Le PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur,
- Le PLU et le PCAET métropolitains de Nice Côte d'Azur.

Elle prendra en compte la future stratégie de développement durable de la technopole de Sophia Antipolis, en cours d'élaboration.

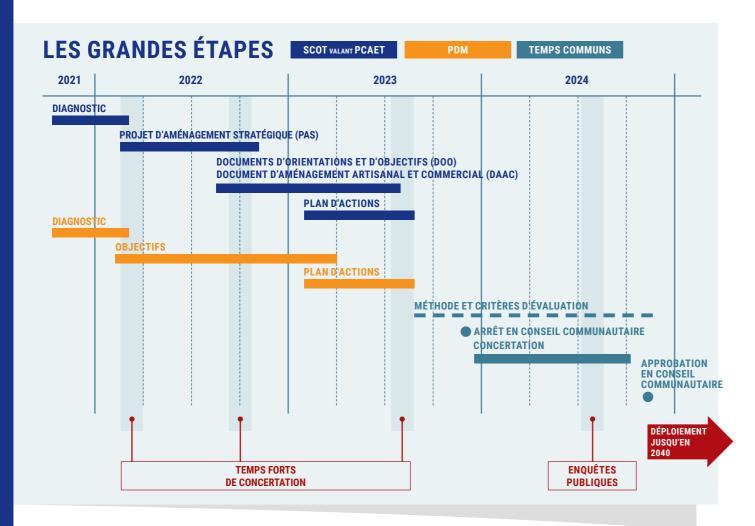
# **UNE CONCERTATION CONTINUE**

CASA 2040 fera l'objet d'une concertation tout au long de la démarche avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Les Maires et les Élus du territoire seront associés pas à pas à chacune des étapes dont les éléments structurants seront soumis aux votes du Conseil Communautaire.

Les acteurs socio-économiques, les associations et les organismes publics seront régulièrement sollicités pour contribuer activement aux orientations et objectifs choisis. Les habitants pourront également se prononcer lors de ces temps forts de concertation.

Leurs avis et contributions seront entendus pour faire émerger un projet qui conciliera les aspirations de tous.



# **SUIVRE CASA 2040**

Un dispositif de communication spécifique (édition, internet, réseaux sociaux, presse...) vous permettra de vous informer tout au long de l'élaboration de CASA 2040.

## **POUR VOUS INFORMER: WWW.CASA2040.FR**

· Le site internet abordera de façon exhaustive toute l'information sur la démarche, les études, le calendrier et la concertation. Vous pouvez y exprimer votre avis ou questionner la CASA.

## POUR COMMUNIQUER AVEC L'ÉQUIPE CASA 2040 :

- Par courrier postal : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, 449 route des crêtes BP43, 06901 Sophia Antipolis
- Par mail: casa2040@agglo-casa.fr



#### SCOT

- ▶ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ► CLIMAT AIR-ÉNERGIE

## **PDM**

► MOBILITÉ

#### PARTICIPER > CASA2040.FR







# **Imaginons ensemble** l'avenir de nos villes et villages











# **CASA 2040: IMAGINONS LES 20 PROCHAINES ANNÉES**

7 Parcs Naturels, 3 sites Natura 2000, la plus grande technopole d'Europe, un port de plaisance de dimension internationale, une destination touristique mondialement connue, la diversité des villes et villages offrent une attractivité et une qualité de vie, marqueurs forts du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) qui s'étend de la Méditerranée aux contreforts des Alpes.

Pour préserver ses atouts et faire face aux défis de notre époque en matière de changement climatique, de mobilités et d'urbanisme durables, la CASA engage avec conviction la démarche CASA 2040.

> CASA 2040

Une démarche d'intelligence collective visant à faire émerger le projet de territoire de la CASA en répondant à une question essentielle :

dans quel cadre de vie voulons-nous vivre demain?

Habitat, urbanisme, équipements, économie, commerce, agriculture, mobilité, énergie, environnement, espaces naturels... chacun des éléments de notre cadre de vie sera questionné et mis en perspective à travers un dispositif de concertation mobilisant les Élus du territoire et leurs habitants.

> • Penser le devenir de notre territoire pour les 20 prochaines années

RELEVÉS

- 4 DÉFIS Assurer les transitions énergétique et écologique
  - Renforcer la cohérence des politiques
  - Évaluer en continu les objectifs fixés

La CASA élabore depuis plusieurs années des documents de planification sectoriels qui serviront de base à l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territorial) valant PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et du PDM (Plan de Mobilité).



La CASA est l'un des premiers territoires en France à s'engager de manière conjointe dans l'élaboration d'un SCOT modernisé valant PCAET et d'un Plan de Mobilité.

Ces 2 démarches ont été prescrites par délibérations du Conseil Communautaire.

# « SCOT VALANT PCAET »: 1<sup>ER</sup> PILIER DE CASA 2040

L'objet et le contenu de la nouvelle génération de SCOT (Ordonnance du 17 juin 2020) offrent une place plus importante au projet politique de territoire qui doit être pensé à 20 ans en cohérence avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Sud, adopté en octobre 2019.

Le contenu du SCOT nouvelle génération, plus souple, s'articule autour de 3 grands thèmes :

- · La structuration des lieux de vie (offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services, etc...) et la limitation de l'étalement
- · Les activités économiques (dont les activités agricoles et commerciales) notamment au travers du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).
- · Les transitions écologique et énergétique (la valorisation des paysages, la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers etc.).

Sur ce dernier point, CASA 2040 va plus loin en intégrant dans son SCOT les exigences du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à savoir :

- · Maîtriser les consommations énergétiques,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des énergies fossiles,
- · Préserver la qualité de l'air en adoptant un Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air (PAQA) conforme aux objectifs territoriaux du Programme de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA).
- · Favoriser le stockage carbone,
- · Développer la production d'énergies renouvelables,
- · S'adapter au changement climatique.

PLACE **DANS LA** DÉMARCHE

Dès lors, SCOT et PCAET constituent un seul outil réglementaire appelé «SCOT valant PCAET», formant le premier volet de la démarche CASA 2040.

## Les 4 différents documents du SCOT valant PCAET:

## **Projets d'Aménagement** Stratégique (PAS)



- Orientations stratégiques
- Expression du projet politique à 20 ans

#### **Document d'Orientations** et d'Objectifs (DOO)



- Orientations et objectifs qualitatifs chiffrés
- Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

#### **Programme** d'Actions



**OBLIGATOIRE** Actions climat, air, énergie OPTIONNELLE Toutes autres actions thématiques

#### **Annexes**



- Diagnostic avec un focus sur les thématiques climat, air, énergie
- Analyse de la consommation de l'espace
- Évaluation environnementale
- Justification des choix

# **PLAN DE MOBILITÉ:** 2<sup>èME</sup> PILIER DE CASA 2040

Après avoir franchi une phase très constructive de concertation en 2019 (1150 participants, plus de 800 avis), la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CASA a été stoppée par l'évolution réglementaire portée par la loi LOM.

Celle-ci a modifié le contenu du PDU et le transforme en Plan De Mobilité (PDM).

#### Le PDM reprend les enjeux initiaux du PDU...

- · Diminuer le trafic automobile,
- Développer les transports en commun, la marche à pied, le vélo, le covoiturage et les modes de livraison les moins polluants,
- · Accompagner au changement de comportements indispensable à la réduction de la place de la voiture individuelle.

#### ... en les complétant de nouvelles dispositions :

- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Préserver la qualité de vie et la santé : réduction des nuisances sonores.
- · Limiter l'étalement urbain,
- · Améliorer l'accès aux services de mobilité pour les territoires peu denses et les quartiers prioritaires,
- Développer de nouvelles mobilités, en particulier le partage de véhicules.
- · Assurer la continuité et la sécurisation des itinéraires cyclables
- · Améliorer l'accessibilité des établissements scolaires.

**PLACE DANS LA** DÉMARCHE

Le PDM déploie une politique de mobilité ambitieuse à la hauteur des défis de demain. Il constitue un document réglementaire qui forme le second volet de la démarche CASA 2040.

## Les 4 différents documents du PDM:

### **Diagnostic** et évaluation



• Diagnostic territorial et bilan

#### **Enjeux** et objectifs



• Orientations, enjeux stratégiques et objectifs chiffrés

#### Plan d'actions



- Actions à mettre en œuvre
- Programmation et modalités de financement
- Définition des indicateurs de suivi

#### **Annexes**



- Rapport d'évaluation environnementale
- Charte d'accessibilité